

DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHÔNE Séance du 14 mai 2019
Nombre de Conseillers : En exercice : 37 Titulaires présents : 27 Suppléant présent : 1 Absents : 3 Pouvoirs : 6 Votants : 34 Pour : 34 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0 N° CC 89/2019	<p>L'an deux mille dix-neuf, le quatorze mai à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCUR, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD.</p> <p>Date de convocation : 7 Mai 2019</p> <p>Présents : Mesdames Sylvie TARAGON, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Christine VIONNET. Messieurs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, Grégoire LAFVERGES, André-Gilles CHATAGNAT, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Christian VERMELLE, Alain CHAMOSSET, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Bruno PENASA, Bernard CHASSOT, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Suppléants : Sylviane STOLL.</p> <p>Pouvoirs : Mesdames Paulette LENORMAND donne son pouvoir à Stéphane BRUN, Anne-Marie BAILLEUL donne son pouvoir à Gilles PILLOUX, Carine LAVAL donne son pouvoir à Bernard THIBOUD, Estelita LACHENAL donne son pouvoir à Joseph TRAVAIL ; Messieurs Guy PERRET donne son pouvoir à Alain CHAMOSSET, Alain CAMP donne son pouvoir à Paul RANNARD.</p> <p>Absents : Pascal COULLOUX, Corinne GUISEPPIN, Gilles PASCAL.</p> <p>Monsieur Joseph TRAVAIL est désigné secrétaire de séance.</p>

OBJET : FINANCES – Approbation du projet de création d'une maison pluridisciplinaire de santé à Frangy – Subvention Contrat de Ruralité – FSIL.

Vu l'arrêté inter préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2019-0010 du 18 février 2019 approuvant les statuts de la Communauté de Communes Usse et Rhône et notamment son article 6-4,
Vu la délibération n°CC 58/2017 du 14 mars 2017 portant validation du contrat de ruralité signé avec la Préfecture de Haute-Savoie,
Vu la délibération n°CC 246/2018 du 11 décembre 2018 portant sur le financement de la maison pluridisciplinaire de santé à Frangy,
Vu la délibération n°CC 88/2019 du 14 mai 2019 autorisant le Président à signer la convention d'objectifs 2019 dans le cadre du contrat de ruralité,
Vu la convention d'objectifs 2019 dans le cadre du contrat de ruralité.

Considérant que la Communauté de Communes (CC) Usse et Rhône est compétente en matière de maisons de santé et que celle-ci assure la gestion de deux maisons de vie.
Considérant que l'ex CC du Val des Usse avait engagé un projet de maison pluridisciplinaire de santé et que la CC Usse et Rhône a poursuivi les études.
Considérant que le permis de construire a été accordé et que la CC Usse et Rhône est maître du foncier.

Considérant que le projet global est porté par Téractem et que la CC Usse et Rhône est maître d'ouvrage de la partie du bâtiment dédiée à la maison pluridisciplinaire de santé.

Le Président rappelle que le projet consiste en la création de 296 m² de surfaces dédiées à des locaux professionnels de santé au rez-de-chaussée. Les étages seront consacrés à des logements mais cette partie du projet n'est pas portée par la CC Usse et Rhône. Cette dernière assure la maîtrise d'ouvrage du rez-de-chaussée en prévoyant un accueil de professions médicales (médecins, infirmiers, orthophonistes, etc.).

Il précise que le projet s'inscrit dans une logique d'ensemble avec la délocalisation de l'EHPAD du Val des Usse prévue à proximité, une éventuelle résidence « sénior » à 200 mètres et une inscription dans le centre-bourg de Frangy, à proximité immédiate des commerces.

Le Président présente le plan de financement suivant :

Estimation des coûts HT en €	
Dépôt de garantie signé au contrat de réservation	43 327,50
À la signature de l'acte authentique de vente, après le démarrage des travaux	216 637,50
À l'achèvement des fondations	129 982,50
À l'achèvement de la dalle haute du RDC	129 982,50
À la mise hors d'eau/hors d'air	216 637,50
À l'achèvement des travaux	86 655,00
À la livraison	43 327,50
Montant total des dépenses	866 550,00 €
Subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes	200 000,00 €
Subvention État – Contrat de ruralité	158 200,00 €
Subvention Département de Haute-Savoie	100 000,00 €
Autofinancement CC Usse et Rhône	408 350,00 €
Montant total des recettes	866 550,00 €

Le Président précise que le coût total de 866 550 € € bénéficie d'une subvention de 158 200 € de l'État, au titre du Contrat de Ruralité, soit 18,3 % du montant total.

Il propose au Conseil communautaire d'adopter le plan de financement et de demander une participation financière à l'État, au titre du FSIL.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré:

APPROUVE le projet de maison pluridisciplinaire de santé à Frangy.

APPROUVE le plan de financement du projet.

DEMANDE à Monsieur le Préfet de Haute-Savoie une participation financière de 158 200 € au titre du Contrat de ruralité (FSIL) signé avec la CC Usse et Rhône.

IMPUTE ce projet au budget principal de la CC Usse et Rhône, en investissement, compte 2313.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.